

parce qu'on estimait que les variations ne seraient peut-être pas aussi prononcées dans cette province que dans une autre. Toutefois, on ne prévoyait pas alors que le territoire du Québec s'accroîtrait considérablement. Le Québec d'aujourd'hui n'est pas celui qui existait à l'époque de la Confédération. Cette province a fortement accru son territoire et l'unité de représentation du Canada a donc sensiblement augmenté. Je le répète, personne ne prévoyait que l'unité de représentation augmenterait à tel point que la représentation primitive des provinces les moins peuplées s'en trouveraient réduite.

Je me permettrai de donner lecture d'une citation qu'a faite l'autre jour l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Il s'agit d'une déclaration que fit l'honorable George Brown à l'époque de la Confédération, alors qu'il présenta une résolution concernant la représentation électorale. Il déclara :

Ce qui résultera effectivement, c'est que la représentation du Bas-Canada ne sera certainement pas moindre...

Je ferai remarquer qu'elle n'a pas diminué. Le Québec a toujours compté soixante-cinq députés depuis l'époque de la Confédération. ...et que la population des Provinces maritimes augmentera peut-être; le nombre de leurs représentants ne pourra cependant pas diminuer.

Telle fut l'intention des auteurs de la Confédération; il importe peu que ce soit la lettre de la loi.

Je désire également citer une observation faite par sir Alexander Galt, trois ans avant la Confédération, au moment où l'on discutait les termes du pacte fédératif.

Nous avons supposé que la population du Bas-Canada qui demeure passablement stable pourrait le mieux servir de base. Cependant, étant donné l'accroissement rapide de la population du Haut-Canada, nous estimons qu'on ne devra pas réduire la représentation des Provinces maritimes si leur population n'augmente pas au même rythme. La représentation de ces provinces devra demeurer la même qu'actuellement, à moins que la population de l'une d'elles diminue de 5 p. 100 ou plus, ce qui est très improbable.

Je signale que ni l'un ni l'autre des hommes d'Etat que j'ai cités ne prévoyait une diminution du nombre des représentants des Provinces maritimes. On nous a expliqué cet après-midi pourquoi cette disposition relative au 5 p. 100 avait été insérée dans le statut. D'autres ont déclaré que la raison en était douteuse. En lisant l'histoire de la Confédération, les honorables députés en viendront à la conclusion que cette disposition visait à sauvegarder les intérêts des Provinces maritimes. Je reconnais qu'elle n'a pas eu cet effet. Ces hommes ont peut-être manqué

[M. Brooks.]

de clairvoyance. Cet article a joué à l'avantage de la grande province d'Ontario mais n'a jamais bénéficié à aucune des trois Provinces maritimes.

Je suis en outre convaincu que si la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, qui formaient deux des principaux piliers de la Confédération et auxquelles le pays doit plus que la plupart des honorables députés ne semblent le reconnaître, avaient su que le nombre de leurs représentants serait réduit au point où il est aujourd'hui, elle n'aurait jamais adhéré au pacte fédératif et il n'existerait pas de Canada. Nous y avons perdu sur tous les points. Nous avons perdu notre commerce. Avant la Confédération, les Provinces maritimes étaient probablement les pays les plus prospères des possessions anglaises de l'Amérique du Nord. Nous entretenions des relations commerciales avec les Etats de la Nouvelle-Angleterre; nos ports étaient affairés; nos cultivateurs touchaient de bons prix et trouvaient des débouchés pour tous leurs produits. Nous avons perdu tout cela depuis la Confédération. Nous avons perdu nos usines. Chacune des petites villes des Provinces maritimes avait son industrie. Après la Confédération, toutes ces industries ont pris le chemin de la province de Québec et de l'Ontario. A l'heure actuelle, nous n'avons pas une représentation suffisante et notre commerce avec les Etats-Unis n'existe plus.

Lors de mon voyage à Londres, il y a un peu plus d'un an, j'avais l'honneur et le plaisir de rendre visite à sir Andrew Rae Duncan qui, comme on se le rappelle, a rédigé le rapport Duncan sur les droits des Provinces maritimes. Il m'a demandé de quelle province je venais. Quand je lui appris que je venais du Nouveau-Brunswick, il me répondit: "Je n'ai qu'une chose à dire de la population des Provinces maritimes; c'est le peuple le plus résigné de l'univers." Je lui ai dit qu'on n'a jamais donné suite au rapport Duncan, que le reste du pays ne nous a jamais accordé nos droits dont ce document recommandait la reconnaissance.

Après la Confédération, nous nous attendions à un accroissement de la population de notre province. On prétendait, par exemple, que Saint-Jean allait devenir le Liverpool de l'Amérique. Ceux qui se rendent à Saint-Jean aujourd'hui constatent que, sauf pendant la guerre, le commerce y a diminué. Avant la Confédération, Saint-Jean était le quatrième port de mer du monde.

Je viens de dire que l'unité de représentation a subi une augmentation. En 1898, 100,000 milles carrés étaient ajoutés à la province de Québec et en 1912 on y ajoutait de nouveau 400,000 milles carrés. Ainsi, la base de représentation devenait tout à fait disproportionnée.